



ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS DES CANDIDATS À UNE COMMANDE AU MOINS ÉGALE À 5 000€ HT

Article L. 243-15 du code de la Sécurité sociale

2/2

CODE DE SÉCURITÉ

DVE20MYPJLAGH66

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

ASS EMPREINTE
CENTRE D ACTION SOCIALE
2 ALL MAURICE RAVEL
95190 GOUSSAINVILLE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 10 salariés,
- pour une masse salariale de 13285 euros,
- au titre du mois de mars 2015,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

2 ALL MAURICE RAVEL

95190 GOUSSAINVILLE

33029464600014

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/03/2015.

Fait à : MONTREUIL
le : 01/06/2015

Le Directeur
ou son délégué

Philippe Renard

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.